



La nature à portée de main

Contrat de location d'une écharpe de portage

Contrat de location entre :

| | |
|---|---|
| Le loueur : | Le locataire: |
| Zeneco Rue de la justice 188 B-6200 CHATELET BELGIQUE Tel: 071/405 404 Mail: info@zeneco.be Site: www.zeneco.be | Nom: Prénom: Adresse: Téléphone: Mail: N° de compte: |

Conditions générales de location

- L'écharpe louée est de marque "Babylonia" ou "Storchenwiege" OU
- Le hamac loué est de marque "Babylonia" OU
- Le Chinado loué est de marque "La p'tite prairie"
- Le contrat de location prend cours à partir du
jusqu'au (un mois minimum).
- Le montant de cette location (10€ par mois) et la caution (50€) sont à verser à l'enlèvement au compte CPH
n° **126-2024737-29**
au nom de Zeneco, rue de la Justice 188 à 6200 CHATELET.
- L'écharpe est lavée par les soins de Zeneco avant la location.
- La caution sera remboursée sur le compte du loueur si l'écharpe est rendue sans taches, en bon état et à la date convenue.
- Si l'écharpe est abîmée ou si elle n'est pas propre, la valeur à l'état neuf sera réclamée.
- Le locataire peut rapporter l'écharpe avant la fin de la période de location, mais payera le mois en cours en entier.
- Zeneco s'engage à vous procurer un mode d'emploi explicatif complet sur l'écharpe ainsi qu'une séance explicative si l'enlèvement a lieu au domicile de la boutique.
- Les frais de transport pour le renvoi de produits sont au compte du client.

Pour accord :

Le locataire:
Nom:

Le loueur:
Pour Zeneco:

Date:
Signature:

Date:
Signature :